

Communications publiques et officialisation des langues nationales au Burkina Faso : Vers l'institutionnalisation de la traduction interprétation ?

Elie YOUANE

École Normale Supérieure, Burkina Faso

elieyouane@yahoo.fr

Résumé : Au Burkina Faso, la communication publique devient complexe en raison de la multiplicité des langues nationales désormais reconnues comme officielles. L'officialisation de ces langues confère à l'État et à ses institutions la responsabilité de diffuser l'information publique auprès des populations et des partenaires étrangers en utilisant les langues officielles et de travail. Cependant, le mécanisme de communication reste dominé par le français. De nombreuses études examinent les communications communautaires et les fonctions de la traduction dans les sociétés burkinabè. Peu de travaux analysent le rôle de la traduction et de l'interprétation dans les communications publiques depuis l'adoption de la loi n° 045-2023 / ALT. À l'aide de l'analyse documentaire, de l'observation non participante et de l'entretien semi-dirigé, cet article examine les atouts et les limites des dispositifs actuels d'information publique dans le contexte du pluralisme linguistique et culturel du Burkina Faso. Il ressort que la traduction et l'interprétation, bien qu'indispensables dans les communications institutionnelles, sont absentes des canaux officiels d'information. En réponse, il est préconisé que le Burkina Faso s'inspire du Cameroun et du Tchad pour adopter un multilinguisme institutionnel et une pluralité culturelle d'État. Cette orientation impliquerait la création, par l'État, d'un système formel de traduction ou l'instauration de services de traduction au sein des institutions nationales. Une telle innovation serait une réponse stratégique aux défis d'accès à l'information et favoriserait une distribution démocratique, équitable et efficace de l'information publique. Cette dynamique contribuerait à renforcer la cohésion nationale et l'harmonie entre les différents groupes culturels et sociaux.

Mots-clés : Burkina Faso ; communication publique ; interprétation ; traduction ; langue nationale.

Abstract: In Burkina Faso, public communication is becoming increasingly complex due to the multiplicity of national languages now recognized as official. Granting these languages official status places a responsibility on the State and its institutions to disseminate public information to both the population and foreign partners in both official and working languages. However, the communication landscape remains dominated by French. While numerous studies examine community communication and the role of translation within Burkinabe society, few analyze the role of translation and interpreting in public communication since the adoption of Law No. 045-2023/ALT. Through document analysis, non-participant observation, and semi-structured interviews, this article examines the strengths and limitations of current public information systems within the context of Burkina Faso's linguistic and cultural pluralism. The findings reveal that although translation and interpreting are essential for institutional communication, they are largely absent from official information channels. Consequently, the study recommends that Burkina Faso look to Cameroon and Chad as models for adopting institutional multilingualism and state-level cultural pluralism. This approach would entail establishing a formal state translation system or implementing translation services within national institutions. Such an innovation would serve as a strategic response to information access challenges, fostering the democratic, equitable, and efficient dissemination of public information while strengthening national cohesion and harmony among diverse cultural and social groups.

Keywords : Burkina Faso ; public communication; interpreting; translation; national language.

Introduction

Les relations internationales traversent actuellement de profondes turbulences d'ordre diplomatique, économique, géopolitique et civilisationnel. Ces tensions se traduisent par des ruptures diplomatiques, des agressions et des conflits régionaux ou

mondiaux, comme en témoignent les restrictions de visa imposées par les États-Unis à certains pays, la guerre russo-ukrainienne ou encore les affrontements opposant les États-Unis et Israël à l'Iran. Au-delà des prétextes apparents, ces crises révèlent des motivations plus profondes : les velléités d'annexion des États agresseurs face au souci de préservation de leur souveraineté par les nations attaquées. Parallèlement, la région du Sahel fait face à des violences terroristes et à une instabilité généralisée, particulièrement au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Pour mutualiser leurs efforts sécuritaires, ces trois pays ont créé la Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES). En marge de cette coopération, chaque État membre entreprend des réformes internes axées sur la refondation nationale et le souverainisme culturel, passant notamment par la revalorisation des langues locales et l'usage raisonné des langues internationales. À cet égard, l'Assemblée Législative de Transition du Burkina Faso a adopté la loi constitutionnelle n° 045-2023 I ALT du 30 décembre 2023, qui érige les langues nationales en langues officielles et relègue le français au rang de langue de travail, aux côtés de l'anglais. Cette réforme consacre l'émergence d'une dynamique linguistique complexe où l'État et ses institutions doivent désormais communiquer dans plusieurs langues afin de refléter la diversité culturelle du pays. Selon Youané (2022), la traduction et l'interprétation constituent les leviers privilégiés d'intercompréhension dans un tel contexte. Dès lors, la question de la gestion des communications gouvernementales se pose avec acuité.

Pour examiner l'information publique sous l'angle du pluralisme culturel d'État au Burkina Faso, cette étude s'articule autour des questions suivantes :

1. Quelles sont les implications de la loi n° 045-2023 I ALT du 30 décembre 2023 ?
2. La traduction et l'interprétation font-elles partie intégrante des canaux d'information institutionnelle burkinabè ?
3. Comment ces disciplines contribuent-elles au développement du multilinguisme communautaire et institutionnel ?
4. Quels sont les défis d'implémentation de ce multilinguisme institutionnel au Burkina Faso ?
5. Dans quelle mesure les expériences du Cameroun, du Tchad et du Bénin peuvent-elles enrichir le modèle burkinabè ?
6. Quelles recommandations formuler pour valoriser le multilinguisme au sein des institutions ?

Ces questionnements reposent sur le postulat que la gestion de la communication publique et la cohabitation des langues relèvent nécessairement de la traduction (pour l'écrit) ou de l'interprétation (pour l'oral). La présente analyse s'organise en trois temps. Elle étudie d'abord les organes de production et de diffusion de l'information publique afin d'y déceler la présence éventuelle de mécanismes de médiation linguistique ou culturelle. Elle examine ensuite les communications publiques burkinabè pour y situer le rôle de la traduction-interprétation. Enfin, elle formule des recommandations visant l'institutionnalisation effective de ces pratiques au sein de l'appareil d'État. Sur le plan théorique, ce travail s'inscrit dans le cadre de la sociotraductologie (Gambier, 2007), qui appréhende la traduction comme un phénomène social : « La traduction et l'interprétation [...] sont [...] une des solutions possibles [...] pour régler les relations et communications internationales multilingues » (Gambier, 2012, p. 1). L'opération

traduisante est également abordée à la lumière de la théorie du sens développée par Lavault (1985) et Lederer (1994).

Clarification terminologique

Certaines terminologies méritent d'être clarifiées en raison de leur occurrence et des implications sémantiques multiples qu'elles revêtent dans la présente analyse. Ainsi, les concepts de *communication*, de *communication publique*, d'*interprétation*, de *traduction* font l'objet d'une clarification dans le but de contribuer à l'intelligibilité, à la compréhensibilité et à la lisibilité de la présente analyse.

La notion de *communication* dérive du latin *communicare* qui signifie rendre commun (Grawitz, 2000, p. 74). Ici, rendre commun s'entend dans le sens de permettre à l'autre d'avoir accès à la chose sans pour autant que cela entraîne un partitionnement de cette chose de sorte qu'à la fin chacun en ait un morceau. Autrement dit, c'est partager avec autrui tout en gardant la totalité de la chose partagée. De ce fait, la communication se définit comme « l'action d'établir une relation avec autrui par le biais d'un ou de plusieurs messages transmis à une ou plusieurs personnes » (Dudouet, 2012, p. 13). Elle est aussi un ensemble de tâches à accomplir selon Richard et Michèle (1995, p. 7) pour qui « communiquer, c'est s'intéresser, écouter, témoigner, s'exprimer, faciliter l'expression de chacun, ensemble et séparément ». Pour Morin, dans *La communication : état des savoirs* (Cabin & Dortier, 2008, p. 21), communiquer, c'est vouloir « informer, s'informer, connaître, se connaître éventuellement, expliquer, s'expliquer, comprendre, se comprendre ». C'est dire que la communication a un rôle fondamentalement social, car même dans un monologue où l'on s'adresse à soi-même, la communication suppose la duplication du sujet monologuant en sujet parlant ou émetteur et en sujet écoutant ou récepteur en vue de se concilier avec soi-même. La notion de communication étant ainsi définie, il faut entendre par communication dans cet article l'établissement de la relation d'intercompréhension entre des individus, des institutions, l'État et les masses populaires, les missions diplomatiques, les institutions gouvernementales et les populations.

Quant à la communication publique, Pasquier indique qu'elle est l'ensemble des activités d'institutions et d'organisations publiques visant à transmettre et à échanger des informations dans le but principal de présenter et d'expliquer des décisions et des actions publiques, d'en promouvoir la légitimité, de défendre des valeurs reconnues et d'aider au maintien du lien social » (Pasquier, 2012 :1).

Le même auteur précise par ailleurs que la *communication publique concerne les institutions publiques à savoir les gouvernements, tribunaux, administrations, établissements autonomes, agences, etc.* Telle que définie, la communication publique dans le contexte burkinabè consiste en toutes les actions de l'État burkinabè et de ses institutions visant à interagir avec des entités et à les informer, dont les masses populaires, les communautés, les individus et les missions diplomatiques. Toutefois, la différence linguistique et culturelle de certaines entités pourrait entraîner ce qu'il convient d'appeler une *asymétrie communicationnelle*. Dans cet article, il faut appréhender l'*asymétrie communicationnelle* comme toute absence, rupture ou déficit de communication dû à la différence linguistique ou culturelle des communicants. En effet,

pour lever *l'asymétrie communicationnelle*, la *traduction-interprétation* constitue le médium privilégié de médiation entre les langues et cultures différentes.

L'*interprétation* peut être vue comme la transmission non répétitive d'un message verbal ou écrit d'une langue à une autre (Hewitt, 1995 :31-32) et la *traduction* comme la conversion d'un texte écrit dans une langue source vers une langue cible (Hewitt, 1995 :33). Pour appréhender davantage l'interprétation, il est important d'en connaître les principaux acteurs. Dans ce sens, Donovan (2012), cité par House, J.A. (2017 :71) montre que l'interprétation est « *un acte dynamique qui intervient dans une situation où sont réunis dans un même temps et (en un même lieu) les différents acteurs –orateur, auditeurs, interprète* » où l'interprète est « *chargé de traduire oralement un matériau lui-même oral (discours, conférence, présentation)* ».

Le même auteur fait observer que « *L'interprétation de conférence correspond en principe à la substitution d'un discours de haut niveau formel et conceptuel en langue de départ par un discours en langue d'arrivée qui le restitue dans son intégralité au même haut niveau* ». (House, J.A. 2017 :77). Enfin, il convient de noter que la médiation des langues et des cultures dans un contexte institutionnel ou gouvernemental fait appel au type d'interprétation que Guidère (2016 : 111) cité par House, appelle *interprétation de service public* dont le processus est décrit comme suit :

L'interprète intervient en face-à-face dans la sphère institutionnelle (services d'immigration, police, hôpitaux, etc.) et traduit de façon consécutive et bidirectionnelle (dans les deux langues). Son interprétation vise à permettre l'échange entre les interlocuteurs, tout en observant une position de détachement et de neutralité. Dans les tribunaux, l'interprétation juridique est soumise à des règles strictes de fidélité, d'impartialité et de confidentialité. Enfin, dans certaines situations, l'interprétation de service public est menée au téléphone » (House, J.A. 2017 :79).

Dans le contexte burkinabè, l'interprétation communautaire sert à lever quotidiennement les barrières linguistiques et culturelles entre les populations, tandis que *l'interprétation de service public* est utilisée pour les communications publiques, y compris les communications gouvernementales et institutionnelles, diplomatiques, etc. Toutefois, l'on est curieux de connaître les grandes lignes du flux de l'information ou de la communication entre les organes de production et de distribution de l'information, à savoir les médias, soient-ils oraux ou écrits, la presse et les populations, entre l'État, ses institutions et les masses populaires.

1. Revue de la littérature

Cette revue de la littérature examine le bilinguisme au Cameroun et au Tchad, ainsi que le rôle de la traduction et de l'interprétation dans les communications gouvernementales et institutionnelles au Burkina Faso. Ce pays dispose, en théorie, d'un multilinguisme institutionnel depuis l'adoption de la loi constitutionnelle n° 045-2023 I ALT du 30 décembre 2023 portant révision de la Constitution. Il est donc pertinent d'analyser les implications de cette loi et d'évaluer les enjeux de son application au sein des institutions nationales. L'analyse des communications et des interactions communautaires révèle que le multilinguisme de fait existe depuis longtemps au sein des communautés, le Burkina Faso comptant environ soixante langues. Il convient ainsi

d'examiner les mécanismes de diffusion de l'information publique et d'identifier les éventuelles adaptations nécessaires pour instaurer un multilinguisme axé sur les langues nationales, le français et l'anglais. Pour atteindre cet objectif, il a paru pertinent de jeter un regard sur l'expérience d'autres pays en la matière.

Au Cameroun, de nombreux travaux, dont l'un des plus récents, P. Pale (2026), discutent du bilinguisme dans ce pays. En effet, Pale (2026) affirme que le bilinguisme camerounais est élitiste. Il analyse la traduction vers les langues officielles et des / vers les langues nationales dans la politique linguistique camerounaise (Pale, 2026 : 92). Cet auteur conclut qu'il est nécessaire de « renforcer la traduction vers les langues officielles et développer l'entreprise traductionnelle en langues nationales » (Pale, 2026 :109).

Au Tchad, Abderaman Dadi Chidi (2019 : 4) analyse le bilinguisme entre le français et l'arabe. Il ressort de ses travaux que malgré les différents textes de loi, l'inégalité entre les deux langues persiste: la dichotomie entre le discours officiel et le déséquilibre du bilinguisme tchadien. Les causes en sont, entre autres, « la carence d'enseignants bilingues et le manque d'une volonté politique d'appliquer le droit » (A. D. Chidi, 2019 : 4)

En synthèse, les travaux sur l'expérience du Cameroun et du Tchad se focalisent respectivement sur les mouvements de traduction vers les langues officielles et sur les défis liés à l'usage des langues nationales dans ce contexte de multilinguisme. L'expérience du Tchad révèle la réalité ambiante des politiques linguistiques africaines toujours en inadéquation avec la pratique des langues. Ainsi, ces travaux, loin d'épuiser la pertinence de la présente recherche qui porte sur le multilinguisme burkinabè entre les langues nationales, le français et l'anglais, permettent d'enrichir les recommandations à ce niveau.

Au Burkina Faso, Yoda (2010) analyse la traduction et le plurilinguisme au Burkina Faso surtout en contexte communautaire où les interactions sont animées par les langues intra et interethniques et le français. Cet article constitue une source importante d'inspiration du présent travail mais n'aborde pas explicitement la place de la traduction dans le multilinguisme institutionnel burkinabè.

Sanon-Ouattara (2021) examine les méthodes de diffusion de l'information par les médias internationaux auprès des populations et s'interroge sur l'existence d'une politique traductologique au Burkina Faso. L'auteure s'interroge sur les modalités de transmission de l'information d'origine internationale aux locuteurs des langues nationales au Burkina Faso. Elle fait l'état des lieux de la traduction de la presse en langues locales et détermine les fonctions de la traduction des articles de presse en langues locales. Enfin, Sanon-Ouattara (2021) interroge l'existence d'une politique traductologique dans les médias burkinabè. Cet article contribue énormément à la présente réflexion ; cependant, il n'épuise pas les questionnements sur la problématique de la gestion des communications gouvernementales et institutionnelles au Burkina Faso.

En outre, Youané (2022) analyse les fonctions de la traduction dans la société burkinabè. L'article examine « les facteurs de communication communautaire au Burkina Faso » et conclut que la traduction constitue le principal outil de communication entre les populations. Cet article, quoique important pour le présent travail, n'aborde pas les communications institutionnelles qui constituent la thématique de réflexion de ce travail. Il convient de noter que cette étude se mène dans la perspective sociotraductologique

de Gambier qui déclare que « la traduction et l'interprétation [...] sont [...] une des solutions possibles [...] pour régler les relations et communications internationales multilingues » (Y. Gambier, 2012:1). Dans le même sens, « *le traducteur, plus qu'un auteur, est un passeur des réalités politiques et culturelles en provenance d'ailleurs* » (Lavault-Olléon 2008 :7). Il s'agit de la dimension utilitaire de la traduction qui est mis en exergue. Cette réflexion se mène dans ce sens car elle se focalise sur la place fondamentale de la traduction dans les communications institutionnelles multilingues.

Par ailleurs, elle aborde l'opération traduisante selon la théorie interprétative, dans la perspective de Lavault (1985) et de Lederer (1994). Selon ces auteures, « *la théorie interprétative de la traduction se fonde [...] sur une théorie du sens liée à l'analyse du discours* » (E. Lavault, 1985 :50).

2. Démarche méthodologique

Il s'agit là d'une recherche qualitative. Taylor et Bogdan (1984), cités par Kakai (2008:1), définissent la recherche qualitative en ces termes : « *C'est la recherche qui produit et analyse des données descriptives, telles que les paroles écrites ou dites et le comportement observé des personnes.* » Cette approche a permis d'analyser les organes de production et de distribution de l'information publique et de déterminer la présence ou l'absence de services ou de mécanismes de traduction et d'interprétation au sein de ces structures. L'examen approfondi des communications publiques contemporaines, qu'elles soient générales ou spécialisées, a ainsi clarifié la position, la fonction et les enjeux de la traduction et de l'interprétation des communications institutionnelles.

2.1. Zones et population d'étude

L'étude a été menée au Burkina Faso, au Cameroun, au Bénin et au Tchad. Le choix de ces pays repose sur plusieurs critères garantissant la diversité et la pertinence scientifique de l'échantillon. D'abord, le Cameroun a été retenu pour sa longue expérience du bilinguisme officiel hérité de la période coloniale. Le Tchad a été sélectionné pour son bilinguisme actif entre le français et l'arabe, ainsi que pour l'institutionnalisation de services de traduction au sein de son administration. Le Bénin présente quant à lui une expérience notable dans la promotion des langues nationales. L'ensemble de ces pays offre ainsi un panorama varié pour l'analyse de la communication publique en Afrique. Enfin, l'accès facilité à un réseau de traducteurs dans ces territoires a favorisé la collecte des données.

La population cible se compose de journalistes de médias publics, de traducteurs et de communicateurs d'institutions au Burkina Faso, ainsi que de traducteurs exerçant dans les autres pays africains retenus.

2.2. Techniques d'échantillonnage et taille de l'échantillon

Un échantillonnage raisonné a été utilisé pour sélectionner les institutions et les pays. Au Burkina Faso, une liste d'institutions publiques stratégiques dans la gestion de la communication ou l'offre de traduction a été établie. Leurs responsables de communication ont été sollicités pour recommander des participants. Un échantillonnage par cas unique, fondé sur le critère d'appartenance aux services de communication ou

d'exercice du métier de traducteur/interprète, a été appliqué, tout en tenant compte de la disponibilité et du consentement des répondants.

L'étude a porté sur 14 participants au Burkina Faso (répartis dans 7 institutions) : 8 communicateurs, 2 traducteurs, 2 interprètes judiciaires, 1 interprète communautaire et 2 journalistes. Elle a également impliqué 6 traducteurs en service dans des institutions du Bénin, du Cameroun et du Tchad, soit un total de 20 participants. Dans l'ensemble, la taille de l'échantillon est appropriée et suffisante pour analyser en profondeur le rôle de la traduction et de l'interprétation dans la communication publique dans le contexte burkinabè.

2.3. Méthodes et outils de collecte de données

La méthodologie combine l'analyse documentaire des textes réglementaires encadrant la communication publique, l'observation des pratiques linguistiques au sein de plusieurs institutions burkinabè et des entretiens semi-dirigés auprès d'acteurs de la médiation linguistique. Ces entretiens ont permis d'appréhender des réalités non perçues par l'analyse documentaire et l'observation non participante, tout en explorant l'expérience des autres pays africains. La triangulation de ces méthodes renforce la crédibilité et la validité des résultats.

Concernant les instruments de collecte, Hammersley (1989), cité par Pelletier et Demers (1994), indique que : « La démarche qualitative utilise des formes de cueillette de données telles que des entrevues, des observations, plutôt que des mesures quantitatives ou des analyses statistiques » (p. 758). Trois outils complémentaires ont été déployés conformément aux objectifs de la recherche : une fiche d'observation des pratiques de communication, une fiche d'analyse documentaire et un guide d'entretien semi-dirigé destiné aux communicateurs, traducteurs, interprètes et journalistes.

2.4. Procédure de collecte des données

La collecte des données s'est déroulée du 2 juillet 2025 au 26 février 2026. Les participants ont été informés des objectifs de l'étude et leur consentement éclairé a été recueilli, avec la garantie d'un traitement anonyme et confidentiel des données. Un test pilote a au préalable été mené afin d'évaluer la clarté et la pertinence des outils. Les observations ont été réalisées lors de rencontres publiques en posture non participante afin de ne pas biaiser les données. Enfin, des entretiens de 15 à 20 minutes ont été conduits en présentiel au Burkina Faso, et via l'application WhatsApp pour les traducteurs résidant à l'étranger.

2.5. Traitement des données

Les données issues des entretiens ont fait l'objet d'un codage et d'une analyse thématique conformément aux objectifs de recherche. L'interprétation des résultats a permis de déterminer la place de la traduction dans les communications publiques et les besoins de reconfiguration de l'usage articulé des langues nationales, du français et de l'anglais en vue d'un multilinguisme institutionnel efficace au Burkina Faso

2.6. Limites de l'approche méthodologique

La difficulté de cette étude est l'indisponibilité de deux répondants d'une institution clé pendant la période de collecte des données. Par conséquent, l'échantillon réel de la recherche est de 14 répondants. L'observation des pratiques de communication a toutefois permis de pallier cette contrainte. Par ailleurs, l'inclusion de communicateurs institutionnels issus des autres pays africains aurait permis d'obtenir des données encore plus contrastées.

3. Résultats

3.1. Traduction et organes de production et de distribution de l'information publique

Au Burkina Faso, la production et la distribution de l'information publique incombent à l'État et à ses institutions publiques et privées. Au niveau étatique, le Service d'Information du Gouvernement (SIG) du Burkina Faso est l'organe chargé de la communication gouvernementale. Il est organisé en quatre directions, à savoir la direction de la production, la direction de la communication, la direction des données et de la webdiffusion et le service administratif et financier. Il a, entre autres, missions :

- d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de communication gouvernementale pour la gestion des crises, la promotion des décisions gouvernementales et des politiques publiques ;
 - de diffuser l'information publique et coordonner les activités des directions de la communication et des relations presse (DCRP) en collaboration avec la Direction de la communication et des relations publiques (DCRP) de la Primature ;
 - d'entreprendre des actions d'information d'intérêt général à caractère interministériel
 - de coordonner les actions de communication des administrations publiques
- . <https://www.sig.gov.bf/la-sig/attribution-et-mission>

Par ces attributions, l'on comprend davantage le rôle fondamental de cet organe dans la gestion de l'information publique, de la conception à la distribution auprès des médias nationaux et internationaux, des missions diplomatiques, des institutions internationales, de la société civile, des leaders d'opinion et des populations.

Toutefois, l'on constate que l'organigramme de cet organe ne comprend aucun service linguistique, encore moins une direction de traduction ou d'interprétation. Cette absence de mécanisme de médiation linguistique de la structure mère de l'information publique, dans un pays multilingue comme le Burkina Faso, relance, une fois de plus, la question de savoir comment le gouvernement de ce pays distribue l'information à ses populations s'exprimant en une soixantaine de langues. En revanche, l'on constate que la diffusion de l'information se fait, jusque-là, en langue française, même si, de façon sporadique, certaines communications sont traduites en jula, mooré, fulfuldé et gulmacema, langues les plus parlées au Burkina Faso.

En outre, en relais du SIG, les médias burkinabè ou étrangers constituent des canaux importants de diffusion et de distribution de l'information. Cependant, à la question de savoir si les médias disposent d'une politique traductologique, des journalistes et des communicateurs d'institutions répondent notamment : « Non, nous n'en avons pas besoin », « Notre rôle n'est pas de traduire, mais de diffuser l'information ». A la question de savoir si les médias ou institutions disposent de service de traduction dans leurs organigrammes de fonctionnement portant le rôle d'aider à distribuer l'information aux populations multilingues, les journalistes déclarent, entre autres, « Non, pas du tout », « Non ce n'est pas nécessaire », « Non, je ne pense pas que ce soit pertinent d'avoir un tel service. Et ça peut être couteux, c'est donc pas évident », « peut être dans le futur, l'information est diffusée en français et ça marche comme d'habitude ». Une grande majorité de communicateurs d'institution indique que leurs structures ne disposent pas de service de traduction, d'autant plus qu'ils ne communiquent qu'en français. Quelques-uns nuancent cette information en déclarant, entre autres, que « Nous n'avons pas de service de traduction en tant que tel, mais notre structure dispose d'interprètes bilingues pour certains et trilingues pour d'autres pour couvrir les audiences » ; « Aux Affaires étrangères, nous disposons d'un département de traduction et d'interprétation chargé de la gestion des communications diplomatiques ». L'expérience d'autres pays d'Afrique à ce sujet ne diffère pas grandement de celle du Burkina Faso. Les répondants du Bénin, du Cameroun et du Tchad indiquent respectivement que « Les institutions au Bénin ne disposent pas toutes de service de traduction à l'exception du Ministère des affaires étrangères » ; « au Cameroun, il n'y a pas de service de traduction dans les institutions, car tous les actes de communications sont délivrés en français et en anglais » ; « Oui au Tchad, les ministères disposent de direction de traduction ainsi que les grandes institutions de la République comme le Sénat, l'Assemblée, la Présidence. Il y en a d'autres qui n'en disposent pas par manque de traducteur ou de moyens financiers ».

Au Burkina Faso, il convient de signaler l'existence de médias de presse écrite ou audiovisuelle en langue nationale. Il s'agit, par exemple, de la RTB³, dont les missions principales sont la promotion des langues nationales et l'information des populations à travers ces langues.

Au Bénin, une structure à l'image de la RTB³, dénommée la Société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB), visant l'inclusion linguistique et le rapprochement du *Gouvernement Plus Près de Nous* [les populations], a été mise en place « pour diffuser les informations dans les langues nationales à savoir le fon, le dindî, le bariba, le yoruba... »

3.2. Traduction et interprétation dans les communications publiques au Burkina Faso

Au plan démolinguistique, il est important de savoir qu'au Burkina Faso « les échanges et interactions entre communautés de langues et cultures différentes, que ce soit en milieu rural ou urbain, se font majoritairement au travers des langues interethniques à savoir le Moore, le Jula, le Fulfuldé, le Gourmachéma et le français » (Youané 2022 e :72). Par voie de conséquence, « les communautés du Grand Ouest du Burkina font recours au jula pour communiquer entre elles, celles du Grand centre utilisent le moore pour se faire comprendre entre elles et enfin les populations du Grand

Nord font usage du fulfulde pour les besoins de communication intercommunautaire » (Youané 2022 e :72). Parallèlement à l'usage des langues interethniques, les communications communautaires sont animées par la traduction et l'interprétation communautaires. Celles-ci ont lieu chaque fois que, pour des besoins de communication, des individus ou des populations ont recours à un non-professionnel de la traduction ou de l'interprétation pour faciliter la communication entre des entités de langues et de cultures différentes. C'est le cas lorsque, dans une zone donnée, une rencontre réunit plusieurs personnes de langues différentes. Dans le Grand Ouest, l'information générée dans des langues intra-ethniques est traduite en jula, puis du jula vers les autres langues intra-ethniques (san, bwa, marka). Le feedback des populations à une information communautaire suit le schéma inverse : des langues intra-ethniques transitant par le jula vers les autres langues intra-ethniques. À travers ce schéma, l'information communautaire est distribuée de façon fluide, démocratique et équitable à tous les membres de la communauté multilingue et multiculturelle. C'est la raison pour laquelle les populations burkinabè, fortement multilingues, cohabitent, loin des conflits liés à la diversité linguistique ou culturelle.

Toutefois, l'on pourrait se demander comment les communications multilingues sont gérées au niveau institutionnel, voire étatique. Autrement dit, il devient pertinent de s'interroger sur les implications du multilinguisme au niveau étatique quand on sait qu'il s'agit de la cohabitation de plusieurs langues et de cultures différentes, locales pour les unes et étrangères pour les autres, dans des cadres formels. L'observation des communications publiques permet de dégager deux cas de figure :

En premier lieu, nonobstant l'officialisation des langues nationales et le nouveau statut de l'anglais, la grande majorité des communications, dans le contexte institutionnel burkinabè, continue d'être faite en langue française. Il s'agit, entre autres, des sessions parlementaires toujours tenues en français, de la déclaration de politique générale du premier ministre ou de sa déclaration sur l'état de la Nation faite dans la même langue. Il en est de même pour le conseil des ministres, des adresses du chef du gouvernement ou de son porte-parole au peuple burkinabè. Les communications publiques suscitées, reçoivent rarement une traduction ou une interprétation aux fins de partage d'information aux masses populaires, aux partenaires étrangers ou aux missions diplomatiques non locuteurs du français, en raison du manque de mécanismes ou d'instruments de médiation linguistique. Cet état de fait constitue une limite à la visibilité du Burkina Faso et de ses institutions à l'intérieur, au niveau sous-régional et international. Les actions diplomatiques s'en trouvent affectées au point d'amenuiser les possibilités de coopération et de collaboration axées sur la transparence des politiques publiques.

En second lieu, les informations publiques émises en français, dans certains contextes, sont traduites ou interprétées par des non-professionnels en langues nationales et rarement en d'autres langues étrangères. À titre d'exemple, le compte rendu du Conseil des ministres est traduit en mooré, dioula, fulfuldé et gulmacema, avec un décalage de 2 à 3 jours. À la Représentation nationale, la traduction et l'interprétation sont également pratiquées aux sessions parlementaires. Face au besoin d'accès démocratique et équitable à certaines allocutions, la Représentation nationale est obligée de faire interpréter les allocutions de certains députés s'exprimant en langue intraethnique ou en français par un député ou un agent de cette institution, tous non avisés de l'interprétation. En outre, les résumés des communications gouvernementales

en français sont interprétés par des journalistes en langues nationales. Les interactions lors de la déclaration de politique générale et de la présentation de la situation de la Nation par le premier ministre devant la Représentation nationale sont également facilitées par des interprètes ad hoc. Aussi est-il important de remarquer que l'Hymne National du Burkina Faso, le Ditanyè est traduit et chanté en dix (10) langues nationales avec cependant la même tonalité qu'en français.

Par ailleurs, les tribunaux et les cours de justice continuent d'employer des interprètes ad hoc pour couvrir les audiences multilingues, nonobstant la récente création du corps des interprètes judiciaires. Par ailleurs, les combinaisons linguistiques des interprètes judiciaires se limitent au français et à deux ou trois langues nationales.

Les personnes interrogées reconnaissent unanimement l'importance de la traduction et de l'interprétation dans le contexte institutionnel burkinabè, comme en témoignent les déclarations suivantes : « Oui, la traduction est absolument nécessaire » ; « Sans interprétation, le plus souvent, il n'y a pas d'audience » ; « C'est indispensable ». Toutefois, concernant le recours à des non-professionnels pour la traduction ou l'interprétation des communications institutionnelles multilingues, les avis sont partagés. Certains soulignent « le manque d'interprètes professionnels » et « l'absence de ligne budgétaire pour cela », tandis que d'autres valident l'interprétation ad hoc, estimant que « ce n'est pas grand-chose, les journalistes peuvent le faire » ou que « si l'on doit recruter des interprètes professionnels pour tout cela, on ne va pas s'en sortir ».

Ailleurs en Afrique, les pratiques de communication gouvernementales et institutionnelles ne sont pas totalement différentes de celles du Burkina Faso. Au Bénin, la SRTB, dont la mission principale est de rapprocher le gouvernement des populations, fait face à de nombreux défis : « l'absence de codification standardisée, la fragilité économique et la diversité linguistique et culturelle ». Les répondants expliquent que « bien que les efforts d'alphabétisation existent, de nombreuses langues nationales souffrent d'un manque de standardisation écrite ou de dictionnaires unifiés ». Cela complique la production de contenus textuels ou de scripts ». Au plan économique, ils indiquent que « les structures qui diffusent en langues nationales sont souvent des radios communautaires, disposant de budgets très limités, vivant principalement de faibles contributions locales ou de subventions ponctuelles ». Ils notent, enfin, que la grande diversité linguistique du Bénin constitue un défi de choix de langue de communication : « Le Bénin compte entre 54 et 60 langues nationales, sur lesquelles seulement 5 sont utilisés pour le moment ».

Au Cameroun, il s'agit d'un bilinguisme officiel entre le français et l'anglais. À la question de savoir comment le gouvernement communique avec ses populations, les répondants indiquent que « les communications sont d'abord faites et sorties en français, puis traduites en anglais et enfin insérées dans le journal bilingue ». Ils précisent que « quel que soit le type de document, les notes, communiqués, arrêtés, décrets et circulaires sont toujours traduits ». Pale (2026 :1) établit « un contraste entre le bilinguisme officiel et le bilinguisme individuel ». Il taxe le bilinguisme camerounais d'élitiste et prône celui impliquant les langues nationales pour davantage d'unité nationale, de cohésion sociale, de maintien de la paix et de développement. (Pale, 2026:101)

Le Tchad est également un pays bilingue dont les communications institutionnelles reposent sur le français et l'arabe tchadien. Les répondants indiquent

que le gouvernement « communique dans les deux langues officielles et lorsqu'il s'agit de s'adresser au peuple tchadien, c'est l'arabe tchadien qui est privilégié pour faciliter l'information ». Ils indiquent par ailleurs que « le Tchad est bilingue mais l'application effective de ce bilinguisme reste encore un défi ». Ils expliquent qu'en réalité, « l'administration tchadienne est construite sur le modèle colonial, donc c'est le français qui est ancré dans l'administration publique. Néanmoins, il y a des arabophones qui occupent des postes de haute responsabilité (ministres, députés, ambassadeurs, gouverneurs...) et communiquent en arabe. Sauf que l'utilisation des deux langues n'est pas équilibrée ».

4. Discussion

Avant de discuter d'une éventuelle reconfiguration des mécanismes de communication institutionnelle, engendrée par l'officialisation des langues nationales, il convient d'indiquer que les échanges communautaires ne semblent pas concernés, bien qu'ils contribuent à orienter la valorisation du multilinguisme d'État. Ces interactions sont animées, par ordre de récurrence, par les langues intraethniques, interethniques et le recours à l'interprétation (Youané, 2022 : 71-72). Ainsi, les masses populaires burkinabè doivent leur cohabitation pacifique, la paix sociale et la cohésion nationale, en partie, à la médiation linguistique qui « permet d'éviter les incompréhensions dues à la culture [...] dans des contextes communautaires ou intercommunautaires » (Youané, 2022 : 72). La traduction et l'interprétation sont si profondément ancrées dans les pratiques locales que les populations y courent instinctivement dès qu'une barrière linguistique surgit.

Quant aux communications institutionnelles ou étatiques, elles demeurent unilingues et exclusivement en français. Ce monolingisme pose problème face à l'officialisation des langues nationales et à l'adoption de l'anglais, un contexte qui pousse désormais l'État à communiquer dans les langues du terroir. Pourtant, les messages officiels restent dominés par le français et l'interprétation ad hoc. L'absence de mécanisme structuré de médiation linguistique dans cet environnement multilingue et multiculturel engendre une rétention d'information et entraîne la sous-information des citoyens. Il s'agit d'un frein à la distribution démocratique et équitable des données publiques aux populations comme aux partenaires traditionnels et étrangers du Burkina Faso. Les conséquences de cette mauvaise diffusion sont majeures : désinformation, incivisme, non-respect des lois, des politiques publiques et des projets de développement. Ces risques soulignent la nécessité pour l'État burkinabè de restructurer son système pour passer d'un unilinguisme rigide à un dispositif multilingue efficace.

En dépit de l'unicité linguistique des institutions, certaines communications publiques font l'objet d'une traduction en langues nationales — et plus rarement en anglais, à l'exception des activités diplomatiques. Toutefois, l'une des problématiques majeures réside dans le manque de systématisme de la traduction des actes gouvernementaux. Par exemple, le retard de livraison du compte rendu du Conseil des ministres en jula, mooré, fulfulde et gulmacema crée une inégalité d'accès aux décisions publiques. De surcroît, la traduction restreinte aux seules langues interethniques exclut les locuteurs unilingues des langues intraethniques, en l'absence de passerelles formelles vers ces dernières. À cet égard, la distribution de l'information officielle demeure peu démocratique.

On est également fondé à s'interroger sur la qualité des prestations et le profil des intervenants, dans la mesure où le gouvernement ne dispose officiellement d'aucun service de traduction en langues nationales au Service d'information du gouvernement (SIG). Le seul organe spécialisé est le Bureau d'interprétation et de traduction (BIT) du ministère des Affaires étrangères, réservé aux langues internationales. En pratique, la qualification des acteurs varie selon les contextes : pour les résumés de communications gouvernementales ou les commentaires de cérémonies, il s'agit fréquemment de journalistes ou d'assimilés agissant comme interprètes. Or, leur rôle ne devrait pas être de reformuler de nouveaux résumés, mais d'interpréter le texte existant en garantissant la fidélité et la cohérence entre les différentes versions.

Les non-spécialistes ne perçoivent pas le problème, réduisant souvent cette tâche à une simple mobilisation de compétences linguistiques. Comme le souligne Lavault (1985 : 49), « le profane qui n'a aucune expérience de la traduction croit encore que traduire consiste à transposer les mots d'une langue de départ (LD) en ceux d'une langue d'arrivée (LA) ». Or, l'opération requiert une véritable compétence interprétative. Si la maîtrise des langues nationales (langues cibles) est un prérequis indispensable, elle ne saurait remplacer la compétence traductologique, qui mobilise des concepts terminologiques, culturels, thématiques et ontologiques.

Au-delà de banaliser la profession en la réduisant à un acte de communication à la portée de tout bilingue ou polyglotte, ces pratiques constituent une méconnaissance des exigences de ce métier. L'exercice de la traduction et de l'interprétation, au même titre que le journalisme, l'enseignement ou la magistrature, exige une formation professionnelle adéquate (Lavault, 1985). De toute évidence, « il ne suffit pas d'être bilingue pour s'improviser traducteur » (Vinay & Darbelnet, 1958 : 24). La médiation linguistique est vecteur de paix lorsqu'elle est menée avec rigueur, mais peut être source de tensions culturelles, civilisationnelles et politiques si elle est mal exécutée. À ce titre, elle doit figurer au cœur des politiques linguistiques des pays multilingues.

Dans le contexte institutionnel du Burkina Faso, caractérisé par la concurrence des parlers locaux, des prestations de qualité insuffisante risquent de provoquer des distorsions d'information et des dysfonctionnements majeurs. L'improvisation lors des allocutions des représentants des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP), pendant la déclaration de politique générale le 27 décembre 2023 ou l'exposé sur la situation nationale le 14 mars 2024 à l'Assemblée législative de transition, illustre bien ce risque. Si elle a permis aux auditeurs de saisir le sens global du message, elle a exposé le discours officiel à des pertes de sens et à des déformations inhérentes aux pratiques non professionnelles. Youané (2016) rappelle à ce sujet qu'« on ne naît pas traducteur, on le devient ». On peut dès lors s'étonner que l'Assemblée nationale ne dispose pas encore d'un service dédié à la médiation linguistique et culturelle couvrant les langues nationales, le français et l'anglais.

Par ailleurs, l'inadaptation des rimes et des tonalités de l'hymne national aux rythmes cantiques du terroir met en lumière la complexité du transfert vers les langues nationales. Cette démarche s'avère laborieuse en raison des ressources terminologiques limitées de ces langues et du manque de professionnels qualifiés, à l'exception des traducteurs religieux et du récent corps d'interprètes judiciaires (dont les conditions de recrutement et de formation font d'ailleurs débat). Ce manque de

localisation de l'hymne national montre que la traduction se heurte à un obstacle majeur susceptible d'entraver le multilinguisme institutionnel : la dimension interculturelle.

Traduire revient à transférer des valeurs culturelles d'un système à un autre (Bassnett, 1991). Selon Gai & Wang (2011 : 36), « la culture s'appréhende comme un ensemble très complexe et très diversifié de représentations et d'objets structurés par des relations et des valeurs incluant les traditions, les normes, les religions, les arts... ». Cotelli (2008) ajoute que la traduction est une forme de négociation entre les langues et les cultures. L'élément culturel, inscrit dans le texte source, exige d'être désémantisé puis resémantisé dans un nouvel univers de pensée (Teta, 2006 : 7). C'est en cela qu'elle constitue un transfert culturel à part entière, justifiant l'engagement de professionnels de la médiation publique pour garantir des prestations rigoureuses.

Un autre facteur explicatif réside dans le faible degré de scientificité et de codification des langues nationales burkinabè. Le manque de terminologie spécialisée limite leur capacité à transmettre des savoirs scientifiques et techniques. Youané & Ky (2025) insistent sur la nécessité d'une étude approfondie et d'une codification de ces langues si l'on souhaite qu'elles servent de canaux d'importation et d'exportation de connaissances pointues. En attendant, les communications institutionnelles spécialisées se heurtent à de réelles difficultés de transposition.

Au terme de cette analyse, il ressort que les échanges communautaires, soutenus par les langues locales et l'interprétation informelle, s'opèrent naturellement et favorisent la cohabitation pacifique. En revanche, les communications institutionnelles, fondées sur le monolinguisme français, ne permettent pas de diffuser l'information de façon équitable. Cette situation prévaut malgré l'officialisation des langues nationales, l'adoption de l'anglais comme langue de travail et la promulgation de la loi constitutionnelle n° 045-2023 I ALT du 30 décembre 2023, qui consacre tacitement le multilinguisme institutionnel et le pluralisme culturel d'État au Burkina Faso.

Il apparaît clairement que la traduction et l'interprétation remplissent une fonction sociale essentielle, en lien avec la théorie sociotraductologique de Gambier (2012) et les travaux de Youané (2022). L'absence de médiation dans certains cadres professionnels paralyse la communication publique : il ne peut y avoir d'audience judiciaire sans interprète, tout comme les citoyens risquent le repli sur soi en contexte multilingue. Sans elle, l'accès aux cultes, aux écoles, aux marchés, aux centres de santé, au commerce, à la diplomatie et à la gouvernance devient élitiste et stagne. Comme le soulignait Lavault-Olléon (2008 : 7), « dialogue des langues et des cultures, écoute de l'étranger et interaction avec l'autre, la traduction est vecteur d'échanges et créatrice de lien social ».

Enfin, l'opération traduisante gagne à être analysée sous l'angle de la théorie interprétative (Lavault, 1985 ; Lederer, 1994), fondée sur une exégèse du texte et une analyse du discours visant à en extraire le sens (Lavault, 1985 : 50). Or, les pratiques actuelles en matière de communication publique s'effectuent souvent en marge de toute rigueur théorique, étant confiées à des non-spécialistes. Si ce fonctionnement peut suffire lors d'une réunion communautaire (par exemple avec des agriculteurs), il montre ses limites dès qu'il s'agit de traduire un texte juridique ou législatif, au risque d'engendrer d'incalculables ambiguïtés légales. C'est pourquoi l'institutionnalisation de la traduction et de l'interprétation au Burkina Faso apparaît fondamentale pour encadrer

la communication officielle multilingue et permettre à la discipline de jouer pleinement son rôle social.

4.1. Contraintes budgétaires et institutionnelles liées à la création de services de traduction

La création de bureaux de traduction au sein des institutions pourrait entraîner des remaniements organisationnels susceptibles de susciter des résistances face à cette innovation dans la gestion de l'information publique. Toutefois, ces freins ne doivent pas être perçus comme des obstacles infranchissables : selon la théorie de la diffusion de l'innovation d'Everett Rogers (1962), la résistance constitue une réaction normale face à l'inconnu. Pour l'atténuer, les responsables institutionnels pourraient sensibiliser les acteurs concernés aux enjeux et aux implications de la loi constitutionnelle n° 045-2023/ALT du 30 décembre 2023, tout en mettant en avant les bénéfices des services de traduction dans ce cadre.

Par ailleurs, cette innovation comporte d'importantes contraintes budgétaires liées au recrutement, à la formation du personnel et à l'acquisition d'équipements de travail. Ces difficultés pourraient être levées par une volonté politique d'ériger la traduction en outil de développement et de cohésion nationale. Ainsi placée au cœur des politiques linguistiques et stratégiques du Burkina Faso, la traduction-interprétation bénéficierait de l'accompagnement nécessaire à son fonctionnement et à son épanouissement, y compris sur le plan financier. Conformément à la théorie de l'État entrepreneur de Mariana Mazzucato (2013), le financement de l'innovation demeure prioritaire dès lors qu'elle s'inscrit dans les priorités nationales. Enfin, la création de ce service pourrait s'appuyer sur la théorie du budget à base zéro de Peter Pyhrr (1977), selon laquelle les dotations doivent être régulières et les dépenses obsolètes réallouées aux innovations.

4.2. Vers des institutions multilingues et une pluralité culturelle d'État : Institutionnalisation de la traduction et de l'interprétation au Burkina Faso

L'officialisation des langues nationales au Burkina Faso vise la construction d'institutions et d'un État plurilingue et multiculturel à l'image de sa population. Le patrimoine linguistique de l'État s'enrichit désormais d'une soixantaine de langues et cultures rattachées, rompt ainsi avec l'unicité fondée sur le français.

Cette transition s'oriente vers une transformation globale de l'appareil étatique. L'État dispose désormais des mêmes outils de communication que les citoyens, ce qui facilite la circulation bidirectionnelle de l'information. Cela consacre la démocratisation (Ana Gutu, 2007 : 23) et l'accès égalitaire à l'information, affirmant l'égalité entre les langues. Cet objectif rejoint celui de l'Union européenne (UE), qui cherche à préserver sa diversité linguistique et culturelle (Ana Gutu, 2007 : 23). Pour y parvenir, l'UE « dispose en permanence d'importants services de traduction écrite et d'interprétation, qui assurent un niveau élevé de qualité linguistique » (Ana Gutu, 2007 : 23). Si le multilinguisme européen repose sur ces outils de médiation, il ne s'agit pas pour le Burkina Faso de le copier aveuglement, mais d'en tirer inspiration.

Il apparaît pertinent d'intégrer les mécanismes de communication populaire au sein des instances gouvernementales pour harmoniser les systèmes et pratiquer les langues nationales, en utilisant la traduction ou l'interprétation pour lever les barrières persistantes. Cette démarche améliore le dialogue entre gouvernants et gouvernés, forge une identité nationale plurielle, favorise l'adhésion des communautés aux projets de développement, inclut l'ensemble des masses et pérennise un climat de vivre-ensemble, gage d'une nation unie, souveraine et développée.

Le contexte mondial caractérisé par la diversité linguistique commande que les États aspirant à la mondialisation et à la diplomatie adossent leurs politiques sur l'usage raisonné de la traduction et de l'interprétation. Il est peu bénéfique d'entretenir une unicité linguistique : « compte tenu de la présence croissante de locuteurs plurilingues à travers le monde, une perspective monolingue n'est plus tenable et devrait être remplacée par une perspective plurilingue dans l'éducation et dans de nombreux autres domaines de la vie contemporaine » (Kramsch, 2009, cité par House, 2017 : 157).

La reconquête de la souveraineté politique et économique du Burkina passe par une souveraineté linguistique exigeant le développement d'une politique adaptée. L'officialisation des langues nationales constitue le premier jalon fixant les orientations en matière d'usage des langues parlées sur le territoire.

L'opérationnalisation et la consolidation du multilinguisme institutionnel passent par la création de services professionnels de traduction et d'interprétation dans les institutions clés. Ces structures pourraient rendre l'information publique disponible en langues nationales, en français et en anglais, tout en mettant fin aux prestations d'amateurs à la Présidence, à la Primature, à l'Assemblée nationale et à la Justice (à l'image du modèle tchadien).

Les services de la Présidence et du Premier ministre traduiront les actes officiels et assureront les communications avec les communautés de base. L'information publique, comme le discours du Président du Faso, pourrait être traduite ou interprétée simultanément dans les quatre langues régionales via la radio-télévision nationale. La communication communautaire locale, animée par les langues inter- et intra-ethniques, prendra ensuite le relais naturellement. Ce dispositif permet aux locuteurs des langues minoritaires de recevoir les informations au même moment que ceux des langues majoritaires. Cet équilibre renforce le sentiment d'appartenance nationale, car « l'usage d'une langue dans la dynamique de traduction est toujours une forme de reconnaissance et de légitimation de l'autre » (Bokiba, 2006 : 112).

La Représentation nationale, véritable Burkina Faso en miniature, devient le lieu d'expression privilégié du pluralisme linguistique. Par la tenue de sessions en langues nationales et en français avec l'appui de l'interprétation, l'Assemblée suscite l'adhésion des masses à ses missions de vote de la loi, de consentement à l'impôt et de vulgarisation des textes adoptés. Ce service de médiation linguistique pourrait permettre de distribuer équitablement l'information entre les ethnies, de « promouvoir et développer les langues nationales » (E. Youané, 2026) et d'unir le peuple dans sa différence. Il convient donc que « les communications parlementaires se fassent en

langues nationales (allocutions ou plaidoiries des députés) ou en français (allocutions du président de la Représentation nationale) et alternées de traduction ou d'interprétation dans les autres langues nationales, en français ou en anglais », afin de garantir un accès démocratique à l'information aux citoyens comme aux partenaires internationaux.

L'institution judiciaire, troisième pouvoir constitutionnel, constitue un pan capital de la cohésion nationale. La traduction et l'interprétation judiciaires y tendent vers leur institutionnalisation : depuis trois ans, les interprètes ad hoc sont progressivement remplacés par des praticiens trilingues maîtrisant deux langues nationales et le français. Toutefois, l'efficacité judiciaire exige la création d'un département spécialisé afin de rendre la justice accessible à tous (E. Youané, 2026). Le contexte requiert des traducteurs hautement qualifiés en droit, du français vers les langues nationales et vice versa. L'interprétation en langues nationales fluidifie la communication entre acteurs judiciaires, ce qui permet de mettre fin à la débrouillardise traductionnelle qui entrave la performance judiciaire et dégrade la profession.

En somme, le Burkina Faso affiche un engagement en faveur du multilinguisme institutionnel et du pluralisme culturel impliquant les langues nationales, le français et l'anglais. Cependant, les contextes sociolinguistiques du Burkina Faso, du Cameroun et du Tchad présentent des différences significatives. Le Cameroun bénéficie d'une longue expérience du bilinguisme officiel français-anglais hérité de la colonisation et compte plus de deux cents langues nationales. Le Tchad, qui reconnaît le français et l'arabe comme langues officielles tout en faisant face à une grande diversité linguistique, rencontre des difficultés dans la mise en œuvre de son bilinguisme malgré un ministère dédié. Au Burkina Faso, le multilinguisme se manifeste par la diversité des langues nationales et la prédominance du français dans l'administration. Par conséquent, l'adaptation des modèles camerounais ou tchadien au contexte burkinabè exigerait une prise en compte rigoureuse des spécificités contextuelles afin d'en garantir la faisabilité et l'efficacité.

Cet article recommande la mise en place d'un multilinguisme actif, à l'instar du modèle camerounais, où le français et l'anglais sont systématiquement utilisés dans toutes les communications gouvernementales et institutionnelles. À cette fin, le Burkina Faso pourrait également s'inspirer du modèle tchadien, qui a déjà instauré des services de traduction au sein des ministères et institutions clés. D'ailleurs, des études indiquent que la création de ces bureaux a considérablement amélioré l'accès des citoyens à l'information officielle et renforcé la participation institutionnelle, malgré des défis organisationnels persistants (Pale, 2026 ; Chidi, 2019). À court terme, le Burkina Faso pourrait concrétiser cette orientation en créant des bureaux de traduction à la Présidence du Faso, au Premier ministère, à l'Assemblée nationale et au ministère de la Justice, posant ainsi les fondations du multilinguisme institutionnel. Par ailleurs, pour soutenir la construction d'un modèle burkinabè, probablement plus complexe que ceux du Cameroun et du Tchad, il est pertinent d'étudier, de codifier et de développer scientifiquement les principales langues nationales, telles que le jula, le mooré, le fulfuldé

et le gulmacema, tout en tenant compte des défis rencontrés dans l'utilisation des langues nationales béninoises pour la communication institutionnelle.

4.3. Acceptabilité, faisabilité et efficacité de cette innovation

D'un point de vue démolinguistique, la population burkinabè emploie une soixantaine de langues, parmi lesquelles le mooré, le dioula, le fulfuldé et le gulmancema font figure de langues régionales majeures. Parallèlement, l'État a hérité du français comme langue officielle, éducative et judiciaire. Il en résulte un monopole du français dans la communication institutionnelle, au détriment des langues nationales auxquelles s'identifient pourtant les citoyens et les gouvernants. L'officialisation de ces dernières vise à combler ce fossé en amenant les institutions à communiquer aussi bien en français et en anglais que dans l'ensemble des langues nationales, concrétisant ainsi le multilinguisme institutionnel et le pluralisme culturel d'État.

L'acceptabilité et la faisabilité de cette approche s'évaluent à l'aune d'une cohabitation pacifique et d'un vivre-ensemble harmonieux, exempts de tensions ethnolinguistiques entre les populations, grâce au recours à la traduction et à l'interprétation (E. Youané, 2022). Il s'agit dès lors d'institutionnaliser une pratique communautaire déjà éprouvée. L'acceptabilité du multilinguisme institutionnel ne fait guère de doute, dans la mesure où il renforce, par le biais des langues locales, la proximité entre gouvernants et gouvernés, gage de cohésion nationale.

Quant à sa faisabilité au Burkina Faso, elle exige de :

1. Élaborer une politique linguistique inclusive et réaliste s'appuyant sur la traduction et l'interprétation ;
2. Adopter le mooré, le dioula, le fulfuldé et le gulmancema comme langues de travail, aux côtés du français et de l'anglais ;
3. Investir dans la recherche linguistique afin de doter les langues nationales de ressources terminologiques adaptées ;
4. Former des traducteurs et interprètes spécialisés dans ces langues ;
5. Créer des services de médiation linguistique et culturelle au sein des institutions clés ;
6. Promouvoir la traduction et l'interprétation comme des vecteurs de cohésion sociale.

Ces conditions pourront être réunies dès lors qu'émergeront une véritable volonté politique et une prise de conscience collective : lorsque les citoyens partagent une même compréhension des enjeux publics, le développement s'en trouve grandement facilité.

L'efficacité de cette réforme réside dans la capacité de l'État à diffuser l'information publique de manière démocratique et équitable, dans les langues tant majoritaires que minoritaires. En convertissant la traduction et l'interprétation en leviers opérationnels du multilinguisme et du pluralisme culturel, le Burkina Faso renforcera à la fois la performance de ses institutions et la cohésion de la nation.

Conclusion

Cette étude montre que les communications intercommunautaires et institutionnelles reposent sur des mécanismes distincts. Les premières emploient les langues intra- et interethniques ainsi que le recours ponctuel à la traduction ou l'interprétation. Les secondes privilégient le français, n'utilisant les langues locales et la traduction qu'à titre exceptionnel. À l'exception du ministère des Affaires étrangères dont les services ne traduisent d'ailleurs pas vers les langues nationales, les institutions burkinabè manquent de structures spécialisées. Seul le ministère de la Justice propose un service d'interprétation pour ses audiences, mais il reste limité au français et aux langues nationales. Or, la loi constitutionnelle n° 045-2023 I ALT du 30 décembre 2023, en consacrant le multilinguisme institutionnel et le pluralisme culturel d'État au Burkina Faso, rend désormais impérative l'institutionnalisation de la traduction et de l'interprétation. Une telle mesure permettra de résorber le fossé communicationnel entre l'État et les populations, né de l'usage quasi exclusif du français dans l'espace public. Il est donc recommandé de déployer des services dédiés au sein des institutions clés. Cette démarche garantira une diffusion équitable de l'information auprès des citoyens comme des partenaires internationaux, favorisant ainsi l'adhésion populaire aux initiatives nationales et consolidant la cohésion sociale.

Références bibliographiques

- Bassnett, S. (1980/1991): *Translation studies*. Routledge London- Newyork.
- Burkina Faso (2023) : Loi constitutionnelle n° 045-2023 I ALT du 30 décembre 2023 portant révision de la Constitution
- Cabin Philippe & Dortier Jean-François (2008), *La communication : état des savoirs* (éd. 3e, actualisée). Auxerre : Sciences humaines.
- Cotelli, S. (2008) : *Didactique de la traduction ou didactique des langues ? Mise en place hybride d'un cours de traduction anglais-français* (Travail de fin d'étude pour le diplôme en Enseignement Supérieur et Technologie de l'Éducation). Centre de
- Dadi Chidi A. (2019) *L'application du bilinguisme officiel arabe-français au Tchad*, L'Harmattan, Paris
- Dudouet Gérald, (2012), *Savoir communiquer*. Paris : Eyrolles.
- Gai, L. & Wang, M. (2011) : *Interprétation de codes linguistiques dans l'interculturalité*. Atelier des Cahiers.
- Gambier, Y. (2012) : *Traduction : Des métiers différents, un processus commun*, Département de français, Institut de langues et de traduction. Université de Turku
- Grawitz, M. (2000). *Lexique des sciences sociales* (éd. 7e). (Daloz, Éd.) Paris.
- Grellet, F. (1991) : *Apprendre à traduire : Typologie d'exercices de traduction*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy.
- Guidère, M. (2008) : *Introduction à la traductologie, penser la traduction : hier, aujourd'hui, demain*. Bruxelles : De Boeck.
- Guidère, M. (2016). *Introduction à la traductologie : Penser la traduction : hier, aujourd'hui, demain* (3^e éd.). De Boeck Supérieur.

- House, J. (2018). *Translation: The Basics*. Routledge. 210 pages, ISBN978-1-138-01640-8
- House, J. (2017). *Translation: The basics*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315622118>
- Kramsch, C. (1998): *Language and Culture*. Oxford: Oxford University Press.
- Krashen, S. D. (1981): *Second Language Acquisition and Second Language Learning*. University of Southern California. First printed edition 1981 by Pergamon Press Inc.
- Lavault, E. (1985) : *Fonctions de la traduction en didactique des langues : Apprendre une langue en apprenant à traduire*, collection traductologie n 2 Didier Erudition.
- Lavault-olleon Elizabeth (2008), La traduction comme engagement, *Ecarts d'identité* N°113 / 2008 Université Stendhal Grenoble (GREMUTSILCEA) Dialogue des cultures: de la traduction.
- Lederer, M. (1994) : *La traduction aujourd'hui*. Paris : Hachette- Livre.
- Mazzucato, M. (2013). *The entrepreneurial state: Debunking public vs. private sector myths*. Anthem Press.
- Pale, P (2026) Le rôle de la traduction dans la politique linguistique en contexte multilingue : le cas du Cameroun *EPASA MOTO VL - 2*, DO - 10.67305/0ey02595
- Pasquier, R. (2012). *Le pouvoir régional : Mobilisations, décentralisation et gouvernance en France*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.pasqu.2012.01>
- Pelletier, M. L. & Demers, M. (1994) : « Recherche qualitative, recherche quantitative : expressions injustifiées » *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 20, n° 4, 1994, p. 757-771. URI: <http://id.erudit.org/iderudit/031766ar> DOI: 10.7202/031766ar. Document téléchargé le 1 July 2013 07:52
- Pyhrr, P. A. (1977). *Zero-base budgeting: A practical management tool for evaluating expenses*. John Wiley & Sons.
- Richard, Etienne., & Michèle, Amiel. (1995), *La communication dans l'établissement scolaire*. Paris : Hachette éducation.
- Rogers, E. M. (1962). *Diffusion of innovations*. Free Press of Glencoe.
- Sanon-Ouattara, F. E. G. (2021). La traduction et l'interprétation au Burkina Faso : pratiques et enjeux. *Tafsiri. Revue panafricaine de traduction et d'interprétation*, 1(1). <https://doi.org/10.46711/tafsiri.2021.1.1.2>
- Seguin, R. (1989) : *L'élaboration des manuels scolaires. Guide Méthodologique. Division des sciences de l'éducation. Contenus et méthodes*. Paris : Unesco.
- Teta, S.-C. (2006) : « Apprendre à (re)connaître le culturel à travers les textes traduits pour enfants ». In : *Études de Linguistique appliquée*, 2006/1 no 141, p. 33-42.
- Vinay, J.P. Darbelnet, J. (1977) : *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Paris : Didier.
- Yoda, L. A. (2005) : *La traduction médicale du français vers le mooré et le bisa. Un cas de communication interculturelle au Burkina Faso* (thèse de doctorat à Rijksuniversiteit Groningen).Manuscrit.
- Yoda, L. A. (2010). Traduction et plurilinguisme au Burkina Faso. *Hermès, La Revue*, 56(1), 35-42. <https://doi.org/10.4267/2042/37391>

- Youané E. & KI A. J. (2025) « Didactique des mathématiques : apport de la traduction en langue nationale à la démystification des mathématiques en milieu scolaire et universitaire au Burkina Faso ». *DELLA T4 N°SPECIAL _ FIN CAMPAGNE _ Vol N° Spécial / Fin Campagne Editoriale Décembre 2024* ISSN 2790- 0584 (Online) ISSN 2790- 0576 (Print) DOI 10.5281/zenodo.14591067 (Open Access Infrastructure for Research in Europe)
- Youané, E. (2022), « La traduction au cœur de la communication interculturelle en milieu scolaire au Burkina Faso, dans les *CAHIERS DEL'ACAREF*, VOL.4 N° 9/ Juin 2022, 60-71
- Youané Elie (2022), « La fonction de la traduction dans la vie des communautés au Burkina Faso » *COLLECTION FLE/FLA (Français Langue étrangère/le Français et les Langues en Afrique)* VOL.3 No 6, septembre 2022, ISBN 978-2-493659-14-9, 64-73.
- Youané Elie (2016), *Didactique de la traduction au cours d'anglais dans les établissements secondaires au Burkina Faso : états des lieux et perspectives*. Thèse de doctorat. Université de Koudougou, Burkina Faso. Manuscrit.